

CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 22 MARS 2023 – 18h30
Chambéry-Grand Lac économie
A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Le vingt-deux mars deux mille-vingt-trois, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU.

Excusés : Luc BERTHOUD – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Christian GOGNY – Thibaut GUIGUE – Franck MORAT – Raphaëlle MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT.

Pouvoirs : Arthur BOIX-NEVEU à Florence BOURGEOIS -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : - Régis DORMOY - Véronique VALLA - Patrice BLANCHOZ - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU -

Date de convocation : 16 mars 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 1^{er} février 2023.

Aménagement :

Sur présentation de Daniel Rochaix, vice-président

Délibération N° C23-04

PAE CASSINE – Avenant convention portage EPFL – Liaison Centre-ville.

Afin d'assurer la maîtrise foncière de l'immeuble situé à l'angle du faubourg Reclus et du chemin de la Cassine, CGLE a demandé à l'EPFL d'acquérir à l'amiable les lots 24, 45, 46 et 47. Il y a donc lieu de régulariser un avenant à la convention de portage avec l'EPFL.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n°3 à la convention de portage n°21-536 avec l'EPFL, venant ajouter à la convention initiale les lots n°24-45-46 et 47 de la copropriété sise 183 faubourg Reclus à CHAMBERY et cadastrée section BS n°66.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° C23-05

PAE CASSINE – Acquisition foncier SNCF.

Acquisition d'un foncier d'environ 854 m² appartenant à la SNCF en vue de la commercialisation du futur lot T3, au prix de 75 € HT/m².

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de partie de la parcelle cadastrée section BT numéro 6 pour une superficie d'environ 854 m², sise 30 avenue de la Boisse à CHAMBERY, ZAC CASSINE, moyennant le prix de 75 € HT/m².

Article 2 : Accepte la constitution d'une servitude d'édification d'une clôture au profit des parcelles restant la propriété de la SNCF, les frais d'établissement, de maintien et d'entretien de cette clôture étant à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

Article 3 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 4 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Sur présentation de Marie-Pierre Montoro-Sadoux, présidente

Délibération N° C23-06

Ajustement à la délibération du 16 décembre 2022 relative aux modalités de commercialisation du foncier situé en Zones d'Activités Economiques.

Précision que les terrains donnés à bail à construction doivent être à destination d'activités économiques.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Prend acte que la commercialisation par bail à construction concerne les terrains situés en zone d'activités économiques et à destination d'activités économiques, les deux conditions étant cumulatives.

Article 2 : Les autres conditions d'application du bail à construction prévues dans la délibération du 16 décembre 2022 restent inchangées.

Sur présentation de Daniel Rochaix, vice-président

Délibération N° C23-07

Actualisation des prix de commercialisation

Il a été évoqué lors des commission aménagement du 1^{er} février et du 8 mars et des Exécutifs du 3 février et du 10 mars une mise à niveau des prix sur cinq parcs d'activités :

	Prix actuel	Nouveau prix
Cassine (Chambéry)		
Commercialisation de SDP tertiaire	250 €/m ² /HT	270 €/m ² /HT

Une évolution est aussi envisagée pour la SDP logement mais qui nécessite encore une concertation préalable avec la ville de Chambéry et l'agglomération.

	Prix actuel	Nouveau prix
Barillettes (Saint-Alban-Leyse)		
Si commercialisation de foncier (densité <1)	135 €/m ² /HT	170 €/m ² /HT

Si commercialisation de SDP (densité >1)

Tertiaire + commerce	220 €/m ² /HT
Atelier + logistique	150 €/m ² /HT

Savoie Technolac
(La Motte-Servolex)

	Prix actuel	Nouveau prix
	Commercialisation de foncier	Commercialisation de SDP
Industrie	150 €/m ² /HT	180 €/m ² /HT
Tertiaire	200 €/m ² /HT	220 €/m ² /HT

Sources (partie Aix-les-Bains)

	Prix actuel	Nouveau prix
Commercialisation de foncier	100€/m ² /HT	85€/m ² /HT

(Parcelles sur Aix-les-Bains dont la surface utile est comprise entre 40 et 45% de la superficie totale)

Savoie Hexapole

	Prix actuel	Nouveau prix
Commercialisation de foncier	100 €/m ² /HT	150 €/m ² /HT

(Applicable au foncier sans contraintes de fondations spéciales)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve ces ajustements de prix sur les cinq parcs d'activités.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Délibération N° C23-08

Voglans - Acquisition tènement immobilier appartenant aux conjoints Vincent.

Acquisition en réserve foncière d'une maison d'habitation avec terrain attenant situé dans le secteur de la Gare à VOGLANS, couvert par une OAP.

Prix négocié 450 000 €.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'acquisition du tènement immobilier appartenant aux conjoints VINCENT, sis à Voglans, 820 rue de la Dent du Chat, et cadastré section AP numéros 228 et 231, moyennant le prix global de 450 000 €.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Sur présentation d'Yves Mercier, vice-président :

Délibération N° C23-09

PAE ENTRE2LACS – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructure et de déconstruction sur le projet de PAE à Entrelacs au lieu-dit les « Coutres ».

Une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée, pour la réalisation de travaux d'infrastructure et de déconstruction ainsi que pour l'élaboration des pièces requises pour l'obtention des autorisations réglementaires préalables, relatif à un projet de Parc d'Activités Economiques sur la commune d'Entrelacs, classé 2AUe au PLUi de l'Albanais, et localisé au lieu-dit « Les Coutres ».

Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles à montant forfaitaire, soumis aux dispositions des articles R.2123-1, 4 et 5 du Code de la Commande Publique relatives à la procédure adaptée.

Les missions comportent une tranche ferme et huit tranches optionnelles.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue à la société AIX GEO, le marché de réalisation des missions de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'infrastructure et de démolition ainsi que pour l'élaboration des pièces requises pour l'obtention des autorisations réglementaires préalables, relatif au projet de de Parc d'Activités Economiques situé au lieu-dit « Les Coutres » sur la commune d'Entrelacs, et ce pour un montant de 112 264 € HT.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation.

Sur présentation de Daniel Rochaix, vice-président :

Délibération N° C23-10

PAE SAVOIE HEXAPOLE – commune de Méry – Echange de place de parking au sein du bâtiment Agrion avec M. Nello.

Attribution à M. NELLO de la place de parking n°124 en échange de la place n°100 (inutilisable car située devant la passerelle d'accès au restaurant).

Echange sans soulte.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'échange de place de parking avec Monsieur NELLO ou toute société dont le gérant serait Monsieur NELLO, et par conséquent de lui céder la place n°124 appartenant à Chambéry-Grand Lac économie en échange de la place n°100 appartenant à Monsieur NELLO. Chaque place de parking est évaluée à 4 000 €. De ce fait cet échange aura lieu sans soulte.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cet échange seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Les délibérations « Finances » n'ont pas pu être valablement délibérées – absence de quorum

Finances :

Les points finances ont été examinés par la Commission Finances lors de sa réunion du 8 mars 2023

- ✓ **Comptes Administratifs 2022 – Budget Général – Budget Annexe Immobilier – Budget Annexe Aménagement.**
- ✓ **Affectation du résultat – Budget Général – Budget Annexe Immobilier – Budget Annexe Aménagement**

- ✓ Budget supplémentaire – Budget Général – Budget Annexe Immobilier – Budget Annexe Aménagement.

Entreprises :

Sur présentation de Marie-Pierre Montoro-Sadoux, présidente

Délibération N° C23-11

Tarification salle de réunion Dame du Vent

Pour répondre à une demande croissante des entreprises pour la location de petites salles de réunion, il est proposé à la location, en complément de l'offre actuelle, la salle « Dame du Vent » située bâtiment Horloge à Savoie Technolac.

L'offre de location de la salle de réunion Dame du Vent

Les Tarifs de location en € HT de la salle sont présentés dans le tableau suivant :

<i>Site</i>	<i>Salles</i>	<i>½ journée</i>	<i>Journée</i>	<i>Semaine</i>
Savoie Technolac	Dame du Vent	40	80	350

Toute réservation de salle donne lieu à facturation sauf annulation sept jours avant la date de réservation prévue. Les tarifs de location sont exprimés en euros hors taxes et hors prestations de mise en place.

En cas de restitution de la salle de réunion dans un état non conforme aux modalités prévues dans le cadre de la réservation (état de propreté, réinstallation du mobilier et bon fonctionnement des matériels), Chambéry-Grand Lac économie se réserve le droit de facturer au locataire la remise en l'état de la salle de réunion.

Le produit de ces recettes est encaissé sur le budget annexe Immobilier par émission d'un titre de recette.

Une location de longue durée peut être envisagée pour cette salle de réunion pour des opérations en prise directe avec les missions et objectifs de développement économique du territoire et des entreprises. Une convention de prestation de mise à disposition sera établie sur les bases des tarifs de location pratiqués au sein de Chambéry-Grand Lac économie.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les tarifs de location de la salle « Dame du Vent » - Bâtiment Horloge – Savoie Technolac. Ces tarifs sont applicables pour l'année 2023.

Administration générale :

Sur présentation de Marie-Pierre Montoro-Sadoux, présidente :

Délibération N° C23-12

Donner acte des décisions de la présidente prises par délégation du Conseil Syndical

N°	DATE	OBJET	Montant	DATE AFFICHAGE
P23-01	12/01/2023	Convention de mise à disposition local maison Grangeret à l'association Vélobricolac	0	30/01/2023
P23-02	12/01/2023	Convention de servitude ENEDIS	0	30/01/2023
P23-03	18/01/2023	Convention de mise à disposition local maison Grangeret à l'association ACS	0	30/01/2023

Le Conseil Syndical donne acte à la Présidente de la présentation des présentes décisions prises en application de la délibération N° C20-59 et C21-39.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, clôt la séance à 20h00.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 22 mars 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sadoux', with a stylized flourish at the end.

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente